

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF EN ESPAGNE

M. Charles Gide nous donne dans l'Emanicipation, les renseignements suivants sur l'histoire de la coopérative en Espagne :

Le mouvement coopératif commence en Espagne beaucoup plus tard que dans les autres pays. Jusqu'à la révolution de 1868, en effet, la liberté d'association n'existait pas en Espagne, et le Gouvernement voyait d'une très mauvaise oeil la formation de toute association ouvrière. Cependant on cite une Société coopérative de consommation qui aurait été fondée à Barcelone en 1839, c'est-à-dire avant les Pionniers de Rochdale, mais cette société préhistorique ne paraît pas avoir exercé une grande influence.

A la suite de la Révolution de 1868, il semble s'être produit un mouvement coopératif qui rappelle un peu celui qui a suivi la Révolution française de 1848. On évalue à 600 le nombre de sociétés coopératives qui se sont fondées depuis lors : mais la plupart n'ont été que des feux de paille, et on n'en connaît guère qu'une vingtaine existant à ce jour.

C'est la Catalogne—la province d'ailleurs la plus avancée de l'Espagne, tant au point de vue industriel qu'au point de vue politique—qui en contient le plus grand nombre.

Le commerce de Québec

Dans sa revue hebdomadaire, le correspondant du *Moniteur du Commerce* à Québec fait les remarques suivantes :

“ Les Banques ont décidé brusquement, nous allions dire brutalement de cesser l'escompte et cela remarquons le bien sans avis préalable, on refuse même de renouveler même avec un *alc* raisonnable sur l'original et l'on force ainsi la rentrée des fonds coûte que coûte.

“ Nous admettons que la chose peut paraître nécessaire c'est bien, mais nous sommes d'avis que la crise, si crise il y a, sera tout entière imputable aux Banques, qui, après avoir donné champ libre à tous de remplir leurs lignes d'escomptes, ne jugent pas à propos de les avertir à temps que la limite est proche et de les prévenir que leur crédit est limité.

“ Ne serait-il pas plus juste et plus d'effaires d'avertir les *escompteurs* que dans

L'HOLocauste

Qui écrira, sous ce titre, le poème épique lamentable du monde ouvrier ?

Dans un de ses plus récents discours, le comte de Mun, parlant de la réglementation du travail, a mis en relief, une fois de plus, les misères du peuple ouvrier depuis l'avènement de la grande industrie.

Villermé, dans la vaste enquête de 1840, Audiganne, Jules Simon et surtout les débats des Parlements anglais, nous ont révélé des choses terribles, l'immolation impitoyable de l'homme, de la femme, de l'enfant à ce monstre, enivré de sa puissance toute neuve encore : *l'industrie*.

L'enquête anglaise de 1833 fit connaître des faits inouïs : “ Il faut parcourir, dit M. de Mun, les rapports des commissions du travail des enfants pour s'en rendre compte. On y voit que des enfants sont employés jusqu'à vingt-quatre heures consécutives !... Qu'ils y grandissent dans une ignorance telle qu'ils ne savent nommer le pays où ils sont nés, que lorsqu'on manquait de bras dans les fabriques, on s'adressait aux *Work-houses* et aux comités d'exécution de la Loi des indigents, ” qui dirigeaient sur les *manufactures des convois de pauvres*... comme les Romains diraient des convois d'esclaves vers l'un ou l'autre point de l'Empire qui réclamait des bras.

Tout le monde s'émue et dans tous les rangs de la société. La pression de l'opinion devint si forte qu'elle dicta la loi de 1833, la seconde loi du travail en Angleterre. Cette loi interdisait le travail de nuit aux enfants dans l'industrie textile !

C'était là tout ce qu'avait produit cette immense émotion de toutes les classes sociales !...

On reste stupéfait, pétrifié, devant de pareils outrages à la nature, commis sans un remords, sans une arrière-pensée d'humanité, sous prétexte de prospérité industrielle.

Quoi ! il faut des lois pour permettre aux enfants de dormir ?

Mais le moyen-âge, qualifié de barbare, de ténébreux et de cruel n'a jamais commis ces horreurs-là.

Donc, depuis 1834, l'enfant ouvrier peut dormir la nuit en Angleterre, mais dans l'industrie textile seulement...

Il peut continuer, le petit martyr de la prospérité nationale, à veiller dans les autres usines ! Et voyez les atrocités qui s'y passent, Ah ! il faut relire les enquêtes anglaises de 1843 à 1847 et 1860, pour comprendre les abus qu'entraîne le régime industriel, pour voir de quels crimes il est capable.

On apprend alors qu'il y a des enfants qui travaillent quinze heures par jour, dès l'âge de 7 et de 8 ans !... arrachés de leur

En France, la situation ouvrière était lamentable en 1840. Villermé nous a raconté les souffrances des Tisserands du Nord et des ouvrières de la soie dans les départements du Midi. La déviduse travaillant 17 heures, debout, pour gagner 90 centimes ! Il nous a montré les caves de Lille peuplées par de malheureuses familles dont la misère avait fait des spectres. Dans les régions seules où l'ouvrier unissait le travail agricole au travail industriel, sa situation était tolérable.

Qui pourrait compter les victimes de l'industrie en France, depuis 1840 ? On s'est bien gardé d'en faire la statistique : elle serait trop effrayante.

Que se passe-t-il aujourd'hui en France ?

Nous voyons un illustre orateur de la droite, M. Mun, venir réclamer la journée de 10 heures, adoptée depuis si longtemps en Angleterre et en Amérique.

Il est vivement combattu par la gauche, qui a dernièrement refusé aussi l'interdiction du travail de nuit de la femme.

Voilà donc le sort que la France républicaine fait à ses populations ouvrières. Supprimé le dimanche—le repos de la nuit—la vie de famille—les devoirs et les droits de la mère—les droits sacrés de l'enfance !

Rien n'a été laissé à l'esclave de la machine et cent ans après la proclamation des droits de l'homme, c'est le règne de la grande industrie, la broyeuse de chair humaine, l'implacable puissance, qui préside à l'extermination des races ouvrières.

La grande industrie est plus meurtrière depuis un siècle que les épidémies et les guerres du moyen-âge.

C'est un effroyable sacrifice ininterrompu d'existences humaines, dans les contrées où règne le machinisme.

C'est une immolation brutale et sans vergogne de l'ouvrier à la soi-disant prospérité nationale.

Et le monde industriel croyait naïvement que cela allait pouvoir durer ! Il croyait que le désespoir deviendrait pour l'ouvrier une habitude.

Il ne voyait pas le socialisme sortir menaçant du machinisme, qui a sacrifié tant de générations ouvrières au “ progrès de l'industrie.”

RENÉ GANGE.

Très juste

Parlant de la nécessité d'établir à Bruxelles un orphelinat pour garçons, dont, dit-il, “ nous restons privés à cause de l'obstination des hospices millionnaires, ” notre confrère le *Moniteur des Travaux Publics*, publie ces lignes, très justes :

L'idée de créer un orphelinat pour honorer la mémoire de feu le regretté prince

etc.

Directeur-proprétaire :—
M. Philippe Masson, No.
59 rue St-Joseph, à St-
Roch de Québec.

Aux Touristes et Voyageurs

Tel est le titre de CADRES qui seront placés en bon endroit dans les bateaux de la traverse entre Québec et Lévis. Ces cadres renferment les plus intéressantes vues de Québec et ses alentours, et les avis des annonceurs seront distribués entre chacune de ces vues, de façon à appeler avec grand attrait l'attention des passagers sur chaque carte d'affaire.

Inutile d'insister sur l'efficacité d'une carte d'affaires, d'une annonce placée en lieu si attrayant, et qui sera lu, par les milliers et milliers d'étrangers qui viennent à Québec ou qui en partent par voie du *Québec Central*, de l'*Intercolonial* et du *Grand Tronc*, sans compter les passagers de l'*Intercolonial* qui viennent poursuivre leur chemin par le C. P. R., ou ceux du C. P. R., qui continuent leur voyage par route de l'*Intercolonial*.

Les manufacturiers, les marchands en gros et les propriétaires de grands hôtels ne sauraient avoir une meilleure occasion d'annoncer avec autant de profit.

L'espace des annonces est limité. Pour plus amples renseignements, adressez-vous ou écrivez immédiatement à M. Antoine Langlois, agent d'annonces, 28 rue Saint-Pierre Québec.

Les nouveaux bureaux de la “Sun Life Assurance Co.”

Le “Sun Life Assurance Company of Canada” vient de transporter ses importants et élégants bureaux, au-dessus de La Banque Nationale, 75, rue St-Pierre, Québec.

Ce déménagement a été nécessité par l'augmentation rapide de ses affaires, et le succès de cette Compagnie est la juste récompense du zèle, de l'activité et de l'habileté de M. Louis Tessier, son gérant ici, pour la succursale de Québec.